



SANTÉ & ENVIRONNEMENT

Mémento du **GR**OCHElle

Mesure n°16 : Interdire la vente des portables destinés aux enfants

L'absence de réglementation contraignante encadrant le développement de la téléphonie mobile permet à un opérateur de commercialiser et faire la promotion de portables destinés à des enfants de 4 ans. Alors que de nombreuses études étrangères publiées dans des revues scientifiques à comité de lecture établissent un lien entre l'utilisation prolongée du portable et des conséquences effectives sur la santé, rien ne vient informer l'éventuel acquéreur des risques pris. Une simple information n'est même disponible, laissant ainsi le monopole de la communication aux opérateurs.

Avec plus de 40 millions d'utilisateurs de portables, cette technologie s'est généralisée sans étudier les effets sur la santé. Une étude européenne (REFLEX) conclue pourtant à l'impact sur l'ADN des fréquences utilisées par le portable, une autre a conclu une multiplication par quatre des neurinomes de l'acoustique (cancers bénins du nerf auditif) après dix ans d'utilisation, une autre encore conclut à l'effet génotoxique des ondes... Bref, la longue série d'études scientifiques inquiétantes devrait se traduire par la mise en œuvre du principe de précaution. Au lieu de quoi, le Gouvernement laisse le marché dicter sa loi. Après avoir saturé le marché de portables, les opérateurs se tournent progressivement vers les dernières niches encore à cibler, à savoir les jeunes et très jeunes ainsi que les personnes âgées.

La portable, avec les années, est devenu un objet socialisant, c'est-à-dire qu'il permet, comme en son temps la cigarette, à un adolescent d'entretenir des relations avec ses contemporains et d'entrer progressivement dans le monde des adultes. L'usage lié à cette socialisation en fait un outil essentiel, utilisé durant de longues périodes, augmentant de fait le risque d'exposition aux champs électromagnétiques. Sans information d'ordre sanitaire, rien ne permet à un adulte ou un adolescent de limiter la durée et le nombre d'appels et de faire le bon choix.

Récemment, certaines entreprises, sans état d'âme, ont décidé de commercialiser un portable destiné aux enfants en bas âge doté de la technologie GPS, permettant de géolocaliser l'enfant et ainsi rassurer les parents. Or, à un âge où l'enfant doit progressivement couper le cordon ombilical afin de se doter de sa propre personnalité, la géolocalisation l'enferme au contraire dans un tête-à-tête asphyxiant. Pire, en liant le mobile et la géolocalisation, on oblige l'enfant à porter, en continu, un portable utilisant plusieurs bandes de fréquences. Face à ces risques bien réels, la responsabilité des décideurs est engagée.

